

Commune d'AVIGNON LES SAINT CLAUDE

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Mars 2025
COMPTE-RENDU

Présents : BRAUN Caroline, CHARNAUD Loïc, GRANDPERRET Denis, GRAHEK Stéphane, BOUILLOD Emilie, CRETENET Gregory , DANIEL Denis, DEVILLERS William, FAVIER Amélie, VALENTINO Fabrice.

• **Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme Amélie Favier se porte volontaire en qualité de secrétaire de séance. Sa candidature est approuvée à l'unanimité.

• **Approbation du Compte rendu du 30 janvier 2025**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

• **Délibérations :**

- Fixation des tarifs de location pour 2025:

- ***Salle communale:***

Résidents : 80 € par week-end (caution 150€)

Pour les non-résidents : 120 € par week-end (caution 300€)

- ***Chapiteaux :***

Résidents

Non-résidents (Collectivités et associations)

Petit : 20 € (Caution 150€)

Petit chapiteau : 40 € (Caution 500€)

Moyen : 40 € (Caution 300 €)

Moyen chapiteau : 70 € (Caution 500 €)

Grand : 60 € (Caution 300 €)

Grand chapiteau : 90 € (Caution 500 €)

- ***Pâturages et ruches:***

L'ensemble des pâtures et ruches sera conventionné à 120 € par an, (10€ par mois).

- Fixation des tarifs de l'eau pour 2025

Madame Le Maire explique qu'afin de faire face :

- à un déséquilibre dépenses/recettes du budget eau et assainissement, lié notamment aux hausses des coûts des matières premières,

- à une augmentation de la redevance assainissement

- à des créances devenues irrécouvrables constatées par le percepteur,

il est proposé d'augmenter les tarifs de l'eau et la périodicité de facturation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

FIXE la périodicité à avril et novembre

FIXE les tarifs suivants à compter d'avril 2025 :

- Prix du m³ d'eau.....2,50 € ht/m³

- Redevance de l'assainissement2,00 € ht/m³

- Abonnement du compteur 22,00 € ht/an

Pour rappel, la redevance de consommation d'eau a été fixée par l'Agence de l'eau à 0.43 € ht/m³ et la redevance performance des réseaux à 0.01€ ht/m³

Fixation des tarifs de la chaufferie pour 2025

Madame Le Maire explique qu'afin de faire face :

- aux hausses des coûts des matières premières,
 - à des créances devenues irrécouvrables constatées par le percepteur,
 - à des imprévus de réparation
 - aux frais financiers liés à la contractualisation de l'emprunt de 2024,
- il est proposé d'augmenter le coût du kilowatt et la périodicité de facturation.

Le Conseil Municipal :

FIXE la périodicité de facturation à Avril et décembre

FIXE les tarifs suivants pour l'année 2025 :

- Location du compteur : 51.00 € HT /mois
- Consommation : 0.148 € HT/KWh

Avant la mise au vote, madame le Maire, annonce qu'un conseiller ne participera ni aux débats, ni à ce vote évitant ainsi une situation de conflit d'intérêts.

Avec 10 voix, les augmentations des tarifs du budget et la périodicité de facturation du budget chaufferie sont adoptées

- Vote des taux d'imposition 2025

Il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux d'imposition aux mêmes taux que l'année précédente soit :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	40.01 %
Taux communal de TFPB :	15.65 %
Taux départemental du Jura de TFPB :	24.36%
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TFPNB)	37.40 %
Taxe d'habitation sur les maisons secondaires	7,22 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve les taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ainsi que la taxe d'habitation sur les maisons secondaires.

- Avenant convention ADS

Considérant la nécessité de la mise en œuvre du contrôle des autorisations d'urbanisme afin d'assurer la conformité des constructions et aménagements réalisés sur son territoire, Madame Le Maire explique qu'il y a lieu de modifier la convention qui nous lie avec la Communauté de Communes depuis 2015. Elle présente un avenant à la précédente convention, une nouvelle convention de mise à disposition à titre gratuit des agents du service ADS dans le cadre de la police de l'urbanisme.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser madame Le Maire à signer ces conventions.

- Délibération coupe 2025 (ONF)

Le Conseil Municipal, après avoir pris en considération les recommandations des services compétents de l'Office National des Forêts (ONF) et les besoins en matière de gestion forestière de la commune, a décidé ce qui suit :

- **Autorisation des coupes de bois pour l'année 2025 :**

Le Conseil Municipal autorise les coupes de bois pour l'année 2025 sur les parcelles forestières communales désignées par l'ONF.

Les coupes seront réalisées conformément au plan de gestion forestière en vigueur, dans le respect des normes environnementales et des règlements forestiers en vigueur.

- **Conditions de réalisation des coupes de bois :**

Les coupes de bois seront confiées à des professionnels qualifiés, sélectionnés à l'issue d'une procédure d'appel d'offres conforme à la réglementation en vigueur.

Les travaux seront effectués dans le respect des délais convenus et des engagements contractuels pris avec les entreprises forestières retenues.

- **Financement et Bilan Prévisionnel :**

Sur la base du bilan prévisionnel établi par l'Office National des Forêts (ONF) pour l'année 2025 :

Total des recettes estimées :	24 900€
Total des dépenses prévues :	3 600€
Bilan excédentaire prévisionnel :	+ 21 300€

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal.

- Délibération assujettissement à la TVA pour les recettes de bois

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la moyenne des recettes des ventes de bois sur la Commune sur les deux dernières années dépasse 46 000 euros.

Madame le Maire précise que, sont obligatoirement imposables, à compter du 1er janvier de l'année suivante, les exploitants agricoles dont les recettes moyennes, calculées sur les deux années civiles consécutives précédentes, dépassent ce montant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

=> Décide d'assujettir l'activité bois du budget communal au régime réel la TVA à compter du 1er janvier 2025

=> Dit que la périodicité sera trimestrielle

=> Autorise Madame le Maire à signer tout document référent à ce dossier.

Vote du Compte administratif et des comptes de gestion

Le conseil municipal d'Avignon les Saint-Claude réuni au lieu de des séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice VALENTINO délibérant sur le compte administratif de **l'exercice 2024** dressé par Madame Caroline BRAUN, maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

➤ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés 2023		175210.43		-35250.63
Opérations exercice 2024	237070.87	312551.15	156841.42	161144.25
Résultat de l'exercice 2024		75480.28		4302.83
Virement à la SI		35250.63		
Résultat de clôture de l'exercice 2024		215440.08		-30947.80

COMPTE ANNEXE POUR EAU

Résultats reportés 2023		29522.52		172662.70
Opérations exercice 2024	71618.38	52268.22	229147.41	137564.65
Résultat de l'exercice 2024		-19350.16		-91582.76
Résultat de clôture de l'exercice 2024		10172.36		81079.94

COMPTE ANNEXE POUR CHAUFFERIE BOIS

Résultats reportés 2023		14147.77		223.73
Opérations exercice 2024	14564.32	14687.91	8641.81	6339.03
Résultat de l'exercice 2024		123.59		-2302.78
Résultat de clôture de l'exercice 2024		14271.36		-2079.05

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des

restes à recouvrer et à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, et déclare qu'ils n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Retour de Madame le Maire.

- Affectation des résultats

BUDGET EAU

Madame le Maire expose au conseil municipal

que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont 29 522,52 €

que les résultats de fonctionnement de l'exercice 2024 sont - 19 350,16 €

Alors l'exercice 2024 a généré un excédent de fonctionnement de 10 172,36 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit, il n'y a pas lieu d'apurer le déficit d'investissement :
le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte 002 : 10 172,36 €

BUDGET CHAUFFERIE

Madame le Maire expose au conseil municipal

que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont 14 147,77 €

que les résultats de fonctionnement de l'exercice 2024 sont 123,59 €

Alors l'exercice 2024 a généré un excédent de fonctionnement de 14 271,36 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit, il y a lieu d'apurer le déficit d'investissement :
soit prioritairement au compte 1068 : 2079,05 €
et le solde disponible est reporté en fonctionnement compte R 002 : 12 192,31 €

BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire expose au conseil municipal

que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont 139 959,80 €

que les résultats de fonctionnement de l'exercice sont 75 480,28 €

Alors 2024 a généré un excédent de fonctionnement de 215 440,08 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit, il y a lieu d'apurer le déficit d'investissement :
soit prioritairement au compte 1068 : 30 947,80 €
et le solde disponible est reporté en fonctionnement compte R 002 : 184 492,28 €

- Vote des budgets primitifs 2025

BUDGET PRINCIPAL - Fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Vue d'ensemble

Chapitres	Libellés	BP 2025
	Dépenses de fonctionnement	398092.28
11	Charges à caractère général	90500.00
12	Charges de personnel	61800.00
14	Atténuation de produits	5000.00
68	Provisions	200.00
023	Virement à la section d'investissement	165892.28
65	Autres charges de gestion courante	59700.00
66	Charges financières	7500.00
67	Charges exceptionnelles	6000.00
042	Opérations d'ordre entre sections	1500.00

	Recettes de fonctionnement	398092.28
002	Excédents antérieurs reportés	184492.28
13	Atténuation de charges	500.00
70	Prod. divers des serv., dom et ventes diverses	44600.00
73	Impôts et taxes	122200.00
74	Dotations, subventions et participations versées par l'Etat	41500.00
75	Autres produits de gestion courante	800.00
77	Produits exceptionnels	4000.00

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Comptes	Libellés	BP 2025
	DÉPENSES	199340.08
001	Déficit investissement reporté	30947.80
41	Opération patrimoniales	0.00
16	Emprunts et assimilés	26500.00
21	Immobilisations corpo.	24500.00
23	Immobilisations en cours	117392.28
	RECETTES	199340.08
021	Virement de la section de fonctionnement	165892.28
40	Opérations d'ordre de transfert entre section	1500.00
10	Dotations fonds div. et réserves	1000.00
16	Emprunts et assimilés	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00

BUDGET EAU
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Comptes	Libellés	BP 2025
	DEPENSES de fonctionnement	77 097.36
022	dépenses imprévues	500.00
023	Autofinanc. complement. section investissement	1 897.36
11	Charges à caractère général	47 400.00
12	Charges de personnel et frais assimilés	2 000.00
65	Autres charges courantes	2 300.00
66	Charges financières	2 500.00
68-042	Dotations aux amortissements et provisions	16 000.00
14	Reversement redevance agence de l'eau	4 500.00
	RECETTES de fonctionnement	77 097.36
002	Excédents antérieurs reportés	10 172.36
70	ventes de produits fab. prest. services	64 000.00
74	subventions d'exploitation	
75	autres produits gestion courante	0.00
042-77	Produits exceptionnels	2 925.00

BUDGET EAU
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Comptes	Libellés	BP 2025
	DEPENSES d'investissement	148 977.30
40	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 925.00
20	Immobilisations incorporelles	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	55 000.00
21	Immobilis. corporelles	0.00
23	Immobilisations en cours	91 052.30
	RECETTES d'investissement	148 977.30
001	Excédent reporté	81 079.94
021	Autofinancement compl section investissement	1 897.36
13	subventions	50 000.00
16	EMPRUNTS	0.00
041-2031	Opérations patrimoniales	0.00
040-28	Amortissement ds immobilisation	16 000.00

BUDGET CHAUFFERIE

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Comptes	Libellés	BP 2025
	DEPENSES de fonctionnement	30 192.31
022	dépenses imprévues	0.00
11	Charges à caractère général	15 700.00
12	Charges de personnel et assimilé	500.00
65	Autres charges de gestion courante	1 500.00
66	charges financières	250.00
67	charges exceptionnelles	0.00
68	Dotations aux amortissements et provisions	2 375.00
23	Virement à la section d'investissement	9 867.31
	RECETTES de fonctionnement	30 192.31
002	Excédents antérieurs reportés	12 192.31
70	ventes de produits fabr. Prest. services	18 000.00
74	subventions d'exploitation	0.00
75	Autres produits de gestion courante	
78	Amortissements	0.00
42	Opérations d'ordre	
0.21	Virement de la section d'exploitation	0.00

BUDGET CHAUFFERIE

SECTION INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Comptes	Libellés	BP 2025
	DEPENSES d'investissement	13 071.31
001	Déficit d'investissement reporté	2 079.00
16	Remboursement emprunt	600.00
21	Immobilisations corporelles	2 000.00
23	Immobilisations en cours	8 392.31
	RECETTES d'investissement	13 071.31
106	Réserves	2 079.00
040	Opération d'ordre	1 675.00
0.21	Virement de la section d'exploitation	9317.31

- **Informations diverses :**

- Tableau Elections législatives partielles = l'ensemble des postes du bureau est complet et un tableau récapitulatif est envoyé par mail à chacun
- Organisation du 8 Mai = il ne sera pas possible cette année de faire un sanglier à la broche mais l'association des chasseurs est partante pour l'année prochaine. Le four sera mis en chauffe la veille pour que les habitants puissent cuire leurs plats cuisinés
- Rapport activité 2024 Communauté de Communes

Séance levée à 21h45.

Prochaine réunion du conseil municipal : le 15/05/2025 à 19h00

Le Maire,
Caroline Braun

La secrétaire de séance
Amélie FAVIER

BRAUN Caroline	BOUILLOD Emilie	BOURBON Heydie	CHARNAUD Loïc
CRETENET Gregory	DANIEL Denis	DEVILLERS William	FAVIER Amélie
GRAHEK Stéphane	VALENTINO Fabrice		